

La restructuration de l'agriculture en Bulgarie

Trendafilov R.

in

Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.).
Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb

Montpellier : CIHEAM
Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36

1999
pages 119-126

Article available on line / Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://om.ciheam.org/article.php?IDPDF=CI020478>

To cite this article / Pour citer cet article

Trendafilov R. **La restructuration de l'agriculture en Bulgarie.** In : Jouve A.-M. (ed.), Bouderbala N. (ed.). *Politiques foncières et aménagement des structures agricoles dans les pays méditerranéens : à la mémoire de Pierre Coulomb.* Montpellier : CIHEAM, 1999. p. 119-126 (Cahiers Options Méditerranéennes; n. 36)



<http://www.ciheam.org/>
<http://om.ciheam.org/>

La restructuration de l'agriculture en Bulgarie

Ranguel Trendafilov

Institut d'Économie Agricole, Sofia (Bulgarie)

L'agriculture de la République de Bulgarie, que l'on doit considérer comme une partie inséparable du système global économique du pays, se trouve dans une étape très complexe et difficile : le passage d'une économie planifiée à une économie de marché. La réalisation de la réforme agraire se caractérise par des exigences sociales concernant l'établissement d'un nouveau système de propriété, de formes d'organisation économique et de mécanismes de marché. Ces exigences aident à surmonter les phénomènes de crise qui existent dans l'agriculture et dans l'industrie agro-alimentaire et à affirmer la tendance d'un développement stable et effectif de la production de ces branches. De plus, la reconnaissance de la branche comme prioritaire et la création des conditions nécessaires pour son développement accéléré a comme but de la transformer en une base économique pour sortir de la crise économique dans laquelle se trouve notre pays.

Dans cette liaison il faut souligner que le procès de renouvellement dans l'agriculture, en comparaison avec les autres branches de l'économie, est plus rapide, plus influençable et plus efficace dès lors que l'on crée des conditions pour son développement normal. Le dépassement des phénomènes de crise, liés principalement au déficit de vivres, peut être réalisé en un délai relativement court. Le marché intérieur de la Bulgarie est petit, limité et il peut être satisfait très facilement par la production agricole du pays.

Il faut avoir en vue le fait aussi que chez nous le potentiel biologique et productif n'est pas utilisé complètement (à peine 60-70 %) ce qui montre que seulement par le perfectionnement des rapports de production et l'amélioration des conditions productives, en un court délai, la production pourrait être doublée. Le problème principal serait alors de savoir comment réaliser une participation effective et sur une large base de la Bulgarie au marché international.

I – La base historique de l'agriculture en Bulgarie et la question foncière

Après la Deuxième guerre mondiale, l'agriculture en Bulgarie a connu un développement complexe et difficile en ce qui concerne les formes d'organisation de la production et du travail, ainsi que les structures de sa gestion et enfin de son efficacité.

La caractéristique essentielle de l'agriculture bulgare était alors le très important morcellement de la terre. En 1946, on ne comptait que 0,13 % d'exploitations ayant une surface supérieure à 30 hectares. Il existait plus d'1,1 million de petites fermes avec une surface moyenne de 4,3 ha. Environ 63 % des fermes étaient au-dessus de 5 ha, 26 % entre 5 et 10 ha et 11 % au dessus de 10 ha. Dans le pays il y avait environ 12 millions de parcelles de terre, avec une surface moyenne de 0,3 à 0,4 ha.

En 1945, on promulgue la loi de la coopération qui règle l'organisation et le développement des fermes coopératives de production. Cette loi est accompagnée d'autres lois : loi sur la réforme agraire, loi sur la confiscation de la grande propriété, loi sur la nationalisation des entreprises industrielles et loi sur l'achat du gros matériel agricole. Toutes ces lois devaient mener vers l'établissement d'une économie planifiée et totalitaire dans tous les domaines, y compris l'agriculture.

La réforme agraire de 1946 limite la propriété foncière à 30 ha en Dobroudja (une région d'agriculture extensive) et à 20 ha dans les autres régions du pays. En même temps, on constitue un fonds foncier qui permet de donner des parcelles de terre à des paysans pauvres qui deviennent ainsi les premiers membres des coopératives en formation.

Les coopératives productives en Bulgarie ont été établies sous une seule forme – des fermes coopératives de travail agricole (TKZC)¹ – à la différence des autres pays de l'Europe orientale.

La terre apportée à la coopérative reste la propriété des coopérateurs qui l'ont mise à disposition. En quittant la coopérative chaque membre a le droit formel de reprendre sa terre, mais cela n'a jamais eu lieu.

Dans les premières années après la création des TKZC le revenu agricole acquis a été distribué aux coopérateurs, selon d'une part la quantité de terre mise à disposition et d'autre part le travail fourni. La rente de la terre représentait jusqu'à 40 % du revenu à distribuer dans les coopératives différentes. En 1960, la rente a été totalement supprimée et le revenu des coopératives a été distribué dorénavant seulement sur la base du travail fourni. En fait, cela revenait à une forme d'expropriation des propriétaires de ces terres.

La coopérativisation de la terre en Bulgarie a été totalement achevée en 1958. Plus d'un million d'agriculteurs ont ainsi constitué 3 202 coopératives de production dont la surface moyenne était de 1 100 ha. En 1959 a été accomplie une concentration de plusieurs TKZC en coopérative plus grande avec le but d'utiliser plus les ressources. Ainsi le nombre des coopératives productives a été réduit à 932. Ce procès d'agrandissement des coopératives a continué : en 1969 en Bulgarie, il n'existait plus que 795 coopératives dont la surface moyenne était de 4 500 ha.

Après 1970, on crée des complexes agro-industriels (APK)². Ils englobent toutes les entreprises agricoles sur le territoire d'une région. 171 complexes (APK) ont été établis, ayant une taille moyenne de 26 000 ha. En 1989 tous les complexes ont été dissous et dans chaque localité du pays ont été créées des coopératives productives agricoles indépendantes.

A côté des coopératives de production, on a aussi créé des fermes agricoles d'Etat (DZC)³. En 1955, 49 DZC possédaient au total 171 000 ha de terre ; en 1972 on compte 155 DZC produisant 14 % de la production agricole. Peu à peu les DZC sont entrés dans les APK et aujourd'hui ils n'existent plus comme forme d'organisation de la production.

En 1945 on crée les premières stations de machines et de tracteurs (MTC), entreprises coopératives ou d'Etat et, à partir de 1948, seulement d'Etat. Pendant les années 1959-1962 les MTC ont été dissoutes et leurs machines ont été achetées par les TKZC. Un petit nombre de MTC ont subsisté seulement dans les régions agricoles défavorisées.

Les réformes dans l'organisation de la production et du travail ont amené en fait la liquidation de la coopération en Bulgarie et, par la création des APK, ont transformé les coopérateurs en ouvriers salariés. L'intérêt des producteurs envers la production dans les APK a diminué considérablement. Vers la fin de 1989 en Bulgarie il y avait 269 APK. La taille moyenne d'un complexe était 12 000 ha. Dans un APK, 2500 travaillaient et la valeur de sa production totale a atteint 20 millions de leva.

Les APK ont été supprimés au début 1990. Ils ont été dissous spontanément et sans organisation précise et à leur place ont été créés les TKZC. Jusqu'au 15 juillet 1990 il existe 1520 TKZC. Le procès de parcellisation continue avec une tendance à transformer chaque localité en TKZC.

En mars 1991 avec la loi sur la terre votée par le Parlement tous les TKZC en Bulgarie ont été dissous. La privatisation des TKZC et la gestion de leur production agricole sont alors assurées par des commissions (trois personnes choisies parmi les gérants régionaux). Cette privatisation peut déboucher sur la formation de nouvelles coopératives de production agricole.

II – Place de l'agriculture dans l'économie nationale

1. Ressources effectives dans l'agriculture

Environ 30 % de la terre cultivée dont le pays dispose sont de faible fertilité et de productivité réduite⁴. D'autre part, la superficie agricole n'est pas utilisée de la manière la plus efficace. Environ 27 % des terres cultivées sont irrigués, mais comme l'eau n'est pas suffisante, l'irrigation ne concerne en réalité que 10-15 % de la SAU.

Durant 45 ans, en Bulgarie la propriété privée étant supprimée, il n'y avait bien entendu pas de marché foncier et de prix des terres agricoles. La restitution du droit de propriété provoque la nécessité de déterminer un prix de la terre exprimé en valeur, avant même le commencement de la fonction des mécanismes de marché, ne serait-ce que pour appliquer la loi sur la terre, assurer la compensation des propriétaires ou les échanges de terre, etc. ; mais aussi pour appliquer la Loi sur la comptabilité agricole, les hypothèques, etc. Cela a imposé l'élaboration de «*prix pronostics*» pour les terres agricoles.

Malgré la spécificité de la formation des prix de la terre, son prix n'est pas arbitraire. Il existe des facteurs objectifs qui la déterminent et qui sont aussi à la base du prix qui se forme sur le marché foncier. Les prix des terres agricoles, définis préalablement par l'Institut d'économie agricole, sont déduits sur la base de leur «*utilité*», c'est à dire sur l'estimation de la productivité des terres et de leur réponse aux intrants (engrais etc.), l'estimation du «*milieu économique général*» pour les producteurs agricoles et du revenu qu'ils obtiendront par décaire (0,1 ha). L'utilité de la terre agricole est mesurée par sa fertilité. Elle est conditionnée par des données naturelles durables comme la qualité du sol : type, granulométrie, puissance de l'horizon de l'humus, niveau de l'eau souterraine, etc. et le climat : assurance par chaleur, eau, etc. Tous ces indices définissent le niveau du sol, exprimé par une *note totale*. Cette note est établie par des scientifiques (pédologues et climatologues) pour 23 cultures principales.

Sur la base d'études pédologiques (14 types de sol), climatiques, etc., on distingue pour la Bulgarie 40 régions agricoles et 10 régions agroécologiques (AER). Ces régions sont regroupées en 7 groupes. Selon le niveau d'érosion on peut distinguer dans les AER environ 250 variétés différentes de sol. Les *prix pronostics* sont établis pour chacune de ces variétés.

Pour une solution correcte des rapports fonciers, le niveau des loyers des terres (fermage) et de l'impôt foncier est aussi d'une importance déterminante. Dans les toutes prochaines années (un ou deux ans) le niveau des revenus fonciers pour les cultures de champs sans irrigation va varier entre 50 et 200 léva par décaire (0,1 ha), mais il sera plus élevé pour des locations en vue de cultures plus lucratives et pour lesquelles la demande est plus grande. Dans le cas des cultures pérennes on s'attend à des loyers de 200-500 léva par décaire, mais en général, du fait du mauvais état actuel des terres et d'une demande encore faible, ce montant sera plus bas. Les loyers les plus élevés porteront sur les terres convenant au tabac oriental, garantissant de bons profits et pour lequel la demande de terre est supérieure à l'offre : les loyers devraient être de 400 à 1000 léva par décaire. Les plus faibles niveaux concernent les prairies et les pâturages (20-25 léva par décaire) ; les cas où elle peut être plus élevée sont très rares. Dans les toutes dernières années on ne payait aucune rente ou bien elle était symbolique dans la plupart des régions du pays pour ces terres.

Le conseil des ministres a déposé un projet de fiscalité foncière pour les terres agricoles. Son montant prévu serait de 23 léva par décaire pour les champs de première catégorie, de 8 léva pour ceux de deuxième catégorie, de 86 à 33 léva pour les plantations et enfin de 10 léva pour les prairies. Ces montants concernent les terres non irriguées ; un coefficient de 1,5 s'applique aux terres irriguées.

L'agriculture bulgare est caractérisée par une forte population active et a donc une productivité de travail relativement basse. En 1990 la production réalisée correspondant à une personne occupée est 4 500 dollars. Malgré un salaire relativement bas reçu par les personnes occupées dans l'agriculture, la productivité du travail influence beaucoup la valeur de la production. Dans des conditions de marché, le problème de l'utilisation efficace de la force de travail dans l'agriculture a une signification importante. Le niveau d'études et de qualification très bas des personnes occupées dans cette branche et l'âge croissant des travailleurs, vont influencer pour très longtemps de façon négative le processus de renouvellement et la réalisation de la réforme agraire.

L'exode agricole vers la ville, jusqu'ici irrégulier, conduit à une réduction du nombre des personnes occupées (17,9 % de la population active totale). Leur composition d'âge a changé et le travail qualifié a diminué dans l'agriculture. La structure d'âge des personnes actives dans cette branche est très défavorable. En 1989 seulement 11,52 % des employés ont moins de trente ans ; 31,67 % ont de 31 à 44 ans ; 43,08 % ont de 45 à 60 ans ; enfin, 8,22 % ont 60 ans et plus.

La situation du niveau d'instruction est encore plus défavorable. Seulement 3,4 % de la population active a un niveau d'étude supérieur ; 0,1 % de technicien supérieur ; 14,8 % de technicien ; mais 81,7 % n'ont qu'un niveau d'études primaires ou inférieur. Enfin, 49,3 % de la population active est féminine.

La faible productivité du travail est due aussi à l'équipement technique très âgé. Les bâtiments agricoles, les machines et les équipements sont très anciens : il conviendrait de les changer au plus vite et

de les remplacer par des moyens techniques modernes à productivité élevée. Aujourd'hui l'agriculture bulgare dispose de 53 653 tracteurs et de 7 920 moissonneuses-batteuses, soit un tracteur pour 75 ha et une moissonneuse-batteuse pour 315 ha. Il faut aussi tenir compte de ce que les tracteurs et les machines sont très puissants et correspondent aux grandes exploitations. L'éventuel morcellement des terres, ainsi que les frais d'entretien considérables, les rendront inutilisables. Par ailleurs, les propriétaires privés ne disposent pas de moyens techniques et ont peu de chance d'en acquérir, ce qui est encore un obstacle pour la future réforme.

2. Etat de la branche. Part absolue et relative de l'agriculture dans l'économie nationale

Aujourd'hui le secteur agricole se trouve dans une étape de transition d'une économie planifiée vers une économie de marché. Cette transition s'accomplit dans des conditions de crise économique profonde. Cette crise se traduit plus particulièrement par une diminution de la production de certains produits de base et, par conséquent, par un déficit des approvisionnements et une diminution de la consommation.

Les taux d'accroissement diminuent. Les taux annuels moyens pour la production totale par période étaient : 1971-1975 : 5,45 % ; 1976-1980 : 6,4 % ; 1981-1985 : 0,25 % ; 1986-1988 : 1,65 % ; et ceux de la production nette : 1971-1975 : 5,36 % ; 1976-1980 : 3,6 % ; 1981-1985 : 3,65 % et 1986-1988 : 2,10 %. Tout cela montre que dans la branche avaient mûri des conditions qui l'ont menée vers un krach logique du vieux système économique, social et d'organisation.

Durant les 15 dernières années la production de céréales s'est accrue seulement de 11,5 %. La production de céréales fourragères, de haricots, de tournesol, de betterave à sucre, de tomate, de poivron, de fruits, de raisin de table a diminué. Par rapport à 1981, la masse des animaux productifs diminue rapidement.

La production agricole se divise approximativement en deux parties égales : les cultures et l'élevage. Les principales cultures sont : les céréales, les cultures industrielles, surtout le tabac, les légumes et les fruits ; pour l'élevage ce sont les bovins, ovins et caprins. La spécialisation dans la production de matières premières influence fortement la spécialisation de l'industrie alimentaire et l'exportation des produits frais et transformés.

L'agriculture en Bulgarie a toujours eu la tâche sociale et économique d'assurer l'autosuffisance alimentaire mais aussi d'assurer une production d'exportation. Les évolutions de la production nationale se mesurent plus sur les variations des exportations que sur les quantités destinées à la consommation intérieure. Environ 90 % de tous les aliments consommés dans le pays proviennent de sa propre production. Avec le passage vers une économie libérale de marché, l'importation de produits de consommation est possible et donc la consommation alimentaire évolue en quantité et en qualité d'une part et selon les saisons d'autre part.

La place de l'agriculture dans l'économie nationale par rapport à la nutrition de la population du pays se définira aussi par les changements qui apparaîtront dans la structure de consommation des produits alimentaires : la part relative des protéines d'origine animale augmentera et la qualité des produits alimentaires aussi, comme la part relative des calories provenant de l'élevage, la consommation saisonnière de certains produits, etc.

L'agriculture en Bulgarie après la Deuxième guerre mondiale avait une importance dominante dans l'économie du pays et occupait environ 80 % du produit national brut ; aujourd'hui elle représente 11 % seulement. La réduction des taux de production a également entraîné la réduction de la part relative de l'agriculture dans l'économie nationale.

3. Exportation de produits agricoles

La Bulgarie a supprimé le monopole de l'Etat sur le commerce extérieur en 1990. Ce fait donnera la possibilité de surmonter le ralentissement des exportations de produits agricoles qui ont lieu depuis 1986. Les raisons de ce ralentissement sont surtout internes et dues avant tout à la réduction de la production des produits de base destinés à l'exportation et à la disparité entre leur qualité et les exigences des marchés internationaux. La dissolution du Conseil d'aide mutuelle (Comecon), la déstabilisation de l'économie des pays de l'ex-URSS et la diminution de leur solvabilité a amené la réduction de la demande de produits de base, prioritaires pour la Bulgarie sur ce marché. La diminution du volume de certains produits de grande importance pour l'exportation agricole a causé la réduction importante de la part relative de l'exportation agricole dans l'exportation totale du pays. De 39 % en 1971 elle s'est abaissée jusqu'à 20 % au début des années 80, pour atteindre son plus bas niveau dans des 2-3 dernières années – environ 15 %.

Le dynamisme de l'exportation agricole de la Bulgarie est défini par le volume et le dynamisme de l'exportation des pays de l'ex-Comecon⁵. Jusqu'à 1990, 80,5 % de l'exportation de produits alimentaires concernent ces pays, y compris 65 % environ pour les pays de l'ex-URSS. Les difficultés de ces pays dans la transition vers une économie de marché ont causé la diminution brutale des exportations bulgares en 1991 avec une tendance future pessimiste. Pour les mêmes raisons il est très probable que le vieux système de paiement entre les pays – contrats d'échange et *clearing* – soit conservé jusqu'à une certaine mesure.

L'exportation de produits agricoles vers les pays capitalistes développés occupe jusqu'à présent une part relativement insignifiante (10-15 % avec une tendance à la réduction). La Bulgarie a la dernière place parmi les pays membres de l'ex-Comecon en ce qui concerne la part relative de son exportation agricole orientée vers les pays développés. Cela, ainsi que la déstructuration du marché en Europe orientale, va orienter les exportateurs bulgares vers une participation plus active avec le marché occidental. Mais on sait qu'il s'agit d'un marché saturé et fortement subventionné, lui-même exportateur vers la Bulgarie, avec de hautes exigences de qualité. Tout cela limite les perspectives d'accès de la Bulgarie sur ce marché.

La libéralisation du commerce des marchandises agricoles, dans les conditions d'une politique de protectionnisme fort, appliquée par la CE⁶, a une importance cruciale dans la mesure où 60 % de nos exportations agricoles totales dans les dernières années font l'objet de différentes limitations. L'association de la Bulgarie à la CE, comme celle des autres pays de l'Europe centrale et orientale, ne supprimerait pas toutes les limitations et les conséquences négatives que la politique agricole de la Communauté engendre. En conséquence, il n'est pas réaliste d'attendre que dans le cadre de la politique actuelle de la Communauté, l'association de la Bulgarie provoque d'elle-même l'augmentation des exportations de marchandises agricoles alimentaires bulgares.

On peut penser au contraire que l'association de la Bulgarie à la CE favoriserait les importations de produits agricoles et alimentaires de la Communauté. Une pareille tendance est attendue aussi dans les autres pays associés post-socialistes. La raison principale est que les produits de la CE sont plus attrayants et variés en comparaison avec ceux du pays.

Le développement de l'économie bulgare ne nécessite pas de subventionner les exportations agricoles. La mise en place de subventions à l'exportation aujourd'hui empêcherait le développement du procès de réadaptation effective des nouvelles formes agricoles aux marchés extérieurs. Si on admet des subventions directes d'exportation dans les conditions actuelles, dans lesquelles doit être réalisée l'adaptation de notre agriculture au marché extérieur, l'orientation de l'exportation basée sur les avantages objectifs de la production dans cette branche ne pourrait être formée. Les subventions ne vont pas stimuler le procès tellement nécessaire de l'augmentation de la productivité du travail, la qualité et les capacités de concurrence de l'exportation bulgare. On ne doit pas nier le fait que les différences potentielles négatives entre les dépenses de production chez nous et les prix du marché extérieur seraient dus non seulement aux prix relativement bas des marchandises agricoles et alimentaires du marché extérieur, mais aussi à la productivité du travail national relativement basse par rapport à l'internationale. Pour cela, il serait très difficile de supprimer les subventions de façon rapide et facile. La subvention des exportations à l'étape actuelle pourrait aussi causer la déviation vers le marché intérieur qui n'est pas encore stabilisé et cela stimulerait l'inflation. Donc la méthode convenable serait la suivante : premièrement marquer les directions effectives et les possibilités réelles de la branche et après, si la nécessité en est prouvée, mettre en place sur la base des choix de l'Etat des aides stimulant l'exportation.

III – Nouvelles formes de propriété, début de la privatisation

La déformation des rapports sociaux et économiques dans l'agriculture sont à la base de la crise agraire, ce qui signifie réciproquement que les problèmes de la branche se réduisent au changement de ces rapports. Le point fondamental pour la transformation du système existant est la transformation de la propriété. La base légale de la réforme dans l'agriculture est garantie par deux lois votées par la Grande Assemblée Nationale : celle sur la propriété et l'usage des terres agricoles et sur une loi complémentaire, modifiant la première de 1992 (Journal d'Etat, n° 28 du 3 avril 1992). La particularité de l'agriculture bulgare jusqu'à la réforme était que, si la terre fonctionnait économiquement comme une propriété d'Etat dans des complexes agro-industriels, elle n'avait jamais été juridiquement nationalisée. Pour cette raison la privatisation a maintenant le caractère de reprivatisation. Il est évident que le développement futur de

l'agriculture en Bulgarie est étroitement lié à l'accélération de ce processus et à la privatisation des moyens de production dans les ex-TKZC. Cela est une des étapes les plus difficiles. La division de la terre n'est pas encore commencée et elle va former les nouvelles frontières des locations et va délimiter les dimensions des terres utilisables. A cause de la perte constatée de terres, la terre de tous les propriétaires privés sera réduite.

Les modifications et les compléments de la loi sur la terre prévoient la reconstitution des droits de propriété aux propriétaires (ou bien à leurs héritiers) sur les terres agricoles possédées avant la formation des TKZC, dont les limites existent réellement, ou sur des terres équivalentes en quantité par la location dans un terroir voisin, avec le consentement des propriétaires et dans d'autres terroirs après l'achèvement de la division de la terre et l'agrandissement des avoirs.

Les propriétaires de terres qui font partie des TKZC ont droit à des parts du domaine. Les dimensions des parts sont définies sur la base de l'apport – terre déposée, stage de travail, versements d'inventaire non payés. La distribution est accomplie selon les conditions et un ordre indiqués dans le règlement d'application de la loi par un rapport égal entre la terre laissée en disposition et les années de travail, après le décompte des versements d'inventaire non payés. Si la personne ayant droit n'a pas mis à disposition de terre et de moyens de production, ses années de travail sont prises en considération, si elles sont d'au moins 5 ans.

Après la reconstitution du droit de la propriété sur la terre et la distribution des parts de l'avoir, les citoyens peuvent former des coopératives ou bien des sociétés d'exploitation commune des terres agricoles. Dans ces cas ils peuvent conserver leur propriété sur leurs terres dans les limites réelles.

D'autres possibilités pour les propriétaires de gérer leurs terres et leurs avoirs sont la création de fermes agricoles modernes privées ou la location ou enfin la vente de leurs terres. Le choix de l'une ou l'autre possibilité va dépendre avant tout de la décision du propriétaire et des conditions économiques créées par le gouvernement pour le développement de l'agriculture en Bulgarie.

La distribution des avoirs des ex-TKZC est un moment très important dans l'accomplissement de la réforme agraire. C'est un problème complexe et difficile. Avant la division des avoirs en parts, on doit évaluer les actifs à long et à court termes. Ces actifs sont déterminés et estimés par des commissions d'experts.

Plus vite le procès de preuve des titres de propriété s'accomplira, plus vite l'établissement des nouvelles formes d'organisation dans l'agriculture commencera, sous la forme de coopératives d'exploitation commune de la terre ou de fermes agricoles privées ou de sociétés par actions, etc.

Il résulte des grandes et fréquentes réorganisations que l'avoir des TKZC a été agrandi et redistribué plusieurs fois. De ce fait on peut formuler le premier problème de l'organisation générale de l'évaluation des avoirs – les protocoles de distribution, par lesquels ont été formés les TKZC après la dissolution des complexes agro-industriels, sont-ils suffisamment justes et acceptables ? Indépendamment de certains manques, ces protocoles de distribution sont admis comme base de la réévaluation. Tous les problèmes qui surviendraient éventuellement dans un avenir proche seraient résolus de façon complémentaire, par un accord mutuel ou bien de façon juridique.

A partir de ce moment, le processus permettant de constater l'état quantitatif et qualitatif de l'avoir des TKZC – ainsi que sa réévaluation – comporte deux étapes.

Pendant la première étape, des commissions d'inventaire et d'évaluation dressent un inventaire des avoirs du domaine du TKZC. La composition des commissions est définie de façon spécifique par des experts reconnus par le ministère de l'Agriculture en fonction de la structure productive et d'organisation et de la spécialisation de la ferme.

Une «référence-récapitulation» des avoirs composant le domaine du TKZC donne la quantité de la valeur de bilan, actualisée, et sa structure.

La valeur totale de l'avoir, après la réévaluation dans le TKZC du village Brestovitz par exemple, a augmenté de 3,5 fois et son augmentation est notamment exprimée pour les plantes pérennes.

Les différences par rapport à la dimension de la valeur actualisée et la valeur de bilan sont déterminées par quelques facteurs de base :

- le niveau réel des prix de marché de tous les moyens de production, pris part dans la création (l'achat) des actifs matériels à long et à court termes ;

- la dimension des frais de travail sous l'influence de l'accroissement du paiement du travail ;
- l'état qualitatif des actifs évalués, reflété dans le degré d'aptitude.

Pendant la deuxième étape on accomplit une *distribution de l'avoir*.

L'information pour l'utilisation de la terre comme critère pour la distribution de l'avoir (quantité et qualité) et le coefficient de réduction (s'il y a une réduction de la dimension de la terre exploitée) sont constatées par les commissions foncières de la municipalité et de la mairie.

$$K^2 = \frac{Pp}{P1}, \text{ où}$$

Pp = points pour la qualité de la terre des propriétaires,
 $P1$ = points pour la première catégorie de terre.

L'information pour l'année d'entrée au TKZC du propriétaire donné et pour le temps d'utilisation de la terre au TKZC est assurée aussi par les mêmes instances dans une référence spéciale.

$$K^3 = \frac{AP}{A^n}, \text{ où}$$

AP = années d'utilisation de la terre du propriétaire,
 A^n = années d'existence du TKZC.

La terre de chaque propriétaire est réduite par le coefficient ainsi défini. Pour unifier sa qualité on utilise la classification indiquée dans les déclarations d'adhésion au TKZC.

La constatation de la participation au travail est un problème considérable et difficile à résoudre pour l'évaluation de l'avoir.

A la fin de 1992, le procès d'évaluation et de distribution de l'avoir des ex-TKZC devrait être en gros achevé. Cela donnera la possibilité d'accélérer le procès d'établissement des nouvelles formes d'organisation dans l'agriculture.

La privatisation de la propriété d'Etat dans l'industrie alimentaire doit donc être organisée en deux étapes : pendant une première de préparation des formes pour la privatisation, et une seconde qui ne pourra commencer qu'après le vote de la loi de privatisation et selon l'empressement des firmes. On utilisera des formes différentes de privatisation de la propriété d'Etat. Une des formes les plus convenables se présente dans la vente des actions et des parts à la collectivité de travail. Les grandes et les petites entreprises se transformeront en associations à responsabilités limitées ou bien en sociétés par actions. On donnera en location et/ou en leasing certaines entreprises dans les cas où existeraient des acheteurs d'actions et de parts. Le début de la décentralisation et de la démonopolisation aura lieu avec la vente aux enchères des petits magasins, des stations d'essence, des fermes, des équipements, d'outillage. Un vrai «boum» est survenu pour le commerce ambulancier. Les pavillons ont commencé à apparaître en masse, les logements et les garages se transforment en places de commerce (boutiques, cafétérias, etc.). C'est un système qui vise à réveiller l'initiative des gens.

Un des principes de la réforme économique en Bulgarie est le refus de la part de l'Etat d'intervenir d'une manière administrative dans l'activité des firmes et des organisations agricoles. Tous les producteurs sont libres dans leurs activités. Ils ont la possibilité d'acheter et de vendre librement et sans aucune restriction. La même politique se met en œuvre pour les prix. Au mois de janvier 1991 les prix étaient libéralisés pour presque toutes les marchandises. Seuls 14 groupes de marchandises avaient encore une administration contrôlée des prix. Pour ceux-ci, les prix se définissaient de façon «pronostic», ou leur rentabilité sur la base des frais de production ne devaient pas dépasser les 20 %.

L'agriculture a été libérée de certains impôts et en même temps ses dettes d'Etat ont été annulées. Les producteurs agricoles sont libérés de l'impôt sur le revenu pour 5 ans. Au cours de l'année 1991, les firmes qui accomplissent des services zootechniques et vétérinaires ne payent pas l'impôt sur les bénéfices dans leur activité pour l'exploitation et l'entretien des équipements hydrauliques. La production agricole et l'élevage sont libérés de l'impôt sur le chiffre d'affaires (22 %). Il en est de même pour la production de certains types de pain et du lait.

Pour l'agriculture reste valide l'impôt sur les bénéfices (jusqu'à 10 %) et aussi l'impôt pour les améliorations (2 %).

Par rapport à la politique de crédit, le gouvernement recommande aux banques commerciales de négocier et de donner des crédits bonifiés aux producteurs agricoles à un taux d'intérêt préférentiel de 50 % plus bas que le taux courant. La différence est payée par le budget d'Etat.

Les règles concernant les échanges extérieurs sont profondément modifiées. Les références pour l'agriculture ici s'expriment dans la libéralisation des droits de douane pour l'exportation de la production agricole. Pour certaines marchandises agricoles des quotas ont été introduits, ainsi qu'un prix d'exportation minimal pour la vente d'animaux vivants, de la viande et des produits laitiers. Pour que le déficit de certaines marchandises soit surmonté, on a prévu la stimulation de leur importation, grâce à des dégrèvements douaniers. On ne paie pas temporairement des taxes à 15 % sur l'équivalence du léva par rapport à la devise dépensée pour leur importation.

La loi votée sur les investissements étrangers a certaines particularités pour l'agriculture : les personnes étrangères et les associations avec une participation étrangère ne peuvent pas acquérir en propriété la terre, les forêts et les richesses du sous-sol.

Les changements qui ont eu lieu dans le système entier de relations sociales posent problème aussi aux formes d'organisation et de gestion.

Les structures sociales agricoles doivent être soit l'exploitation familiale et privée, soit des coopératives productives. L'exploitation individuelle correspond surtout aux intérêts des propriétaires : la relation entre le sujet et l'objet de la propriété est là, la plus spontanée. En même temps, dans les conditions actuelles de la Bulgarie, le passage entier et immédiat vers une production agricole réalisée en exploitation familiale privée entraînera des résultats économiques défavorables. Aujourd'hui, il y a environ 4 millions d'héritiers de la terre. Si on élimine les coopératives agricoles et qu'on distribue la terre à ses propriétaires dans les limites physiques, environ 2 millions d'exploitations vont se former avec des dimensions moyennes de 0,2 ha. Tout cela n'est pas favorable ni à l'efficacité, ni à la compétitivité de la production, ni, enfin, à l'exportation des marchandises agricoles. A cause de cela, à ce stade de l'évolution il vaudrait mieux garder la coopération productive comme une forme fondamentale et prédominante d'administration. Cette coopérative pourrait fonctionner sur la base de deux principes essentiels : comme une association des propriétaires privés et une réalisation économique de cette propriété en recevant de la rente et des dividendes.

Notes

1. TKZC - Ferme coopérative de travail agricole.
2. APK - Complexe agro-industriel.
3. DZC - Ferme agricole d'Etat.
4. Environ 1,7 millions d'ha ont subi une érosion de moyenne à forte ; plus de 2 166 mille ha sont acides ; plus de 0,42 millions d'ha sont humides, environ 34 mille ha sont sales, environ 40 mille ha sont à profil de sol détérioré en conséquence d'une activité de bâtiment ou de mines, enfin 37 mille ha sont pollués par des métaux lourds.
5. Comecon ou CAEM : Conseil d'aide économique mutuelle.
6. CE : Communauté européenne.

